

LA VILLE DE PARIS RECRUTE

par concours

21 INFIRMIER·ÈRES

Inscriptions au concours du 24 août au 25 septembre 2020

Les postes sont à pourvoir à la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) ou à la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES).

- Au sein des crèches parisiennes de la DFPE, vous exercez les fonctions de responsable adjoint·e de crèche. Vous encadrez, sous l'autorité du·de la responsable, des personnels en charge des enfants (éducateur·rices de jeunes enfants, agent·es et auxiliaires de puériculture et agent·es techniques de la petite enfance).
- À la DASES, selon le service dans lequel vous exercez : vous participez à la lutte contre les grands fléaux médico-sociaux et aux actions mises en place en faveur de l'hygiène et la protection de l'enfant et des plus démunis / vous agissez en faveur de la protection et de la promotion de la santé des enfants scolarisés dans les établissements municipaux / vous réalisez des actes paramédicaux et accueillez les patients / vous pouvez être chargé·e de fonctions de responsable de centre.

En rejoignant la Ville de Paris vous contribuez directement à améliorer le quotidien des parisiens et des parisiennes dans le domaine de la santé et de la petite enfance. Vous participez à proposer un service public innovant et de qualité. La Ville de Paris vous offre également, en tant qu'agent·e, l'opportunité de progresser dans votre carrière professionnelle grâce à des programmes de formation qui vous permettront d'évoluer selon vos envies.



- Être titulaire du diplôme d'État d'infirmier·ère, ou du diplôme d'État d'infirmier·ère de secteur psychiatrique ou d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier·ère (voir brochure du concours)
- Aptitude à encadrer des équipes
- Compétences en matière d'organisation, de planification
- Bonne connaissance des techniques de diagnostic et de soins infirmiers
- Écoute, communication et psychologie des patient·es et du jeune enfant
- Capacité à travailler en transversalité, avec des interlocuteurs internes et externes
- Réglementation applicable au secteur (déontologie, règles et protocoles d'hygiène et d'asepsie).

Sélection des dossiers à partir du 9 novembre 2020



Renseignements
& inscriptions*

www.paris.fr/recrutement

Ville de Paris
DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris